



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 14/2/24
ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_010-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 février 2024 à 18 heures

Date de Convocation 01 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 27 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 08 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Flore THEROND, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2024-010 - AUTORISATION DE TRAITER LES EAUX SUR 8 UDI

Le Conseil communautaire,

VU les travaux de protection des captages d'eau potable qui ont été réalisés par les communes et par la Communauté de communes depuis le transfert de compétence le 1^{er} janvier 2020 ;

VU les recommandations et/ou restrictions d'usage de l'eau potable constatées sur plusieurs unités de distribution notamment les UDI ci-dessous :

Commune des Bondons : UDI Les Bondons / UDI Le Cros / UDI Malbosc / UDI Ruas

Commune de Cans et Cévennes : UDI L'Hermet / UDI Ventajols

Commune de Rousses : UDI Rousses

Commune de Florac Trois Rivières : UDI La Valette (La Salle Prunet)

VU la délibération n°DELIB_2023-065 en date du 6 avril 2023 attribuant les marchés de travaux pour la mise en place de traitements de désinfection sur 8 UDI en validant la proposition du traitement par ultra-violet pour l'ensemble des UDI ;

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-23 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'autorisation de traiter les eaux distribuées pour la consommation humaine ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 14/2/24



ID : 048-200069151-20240208-DELIB_2024_010-DE

CONSIDÉRANT les deux dossiers de demande d'autorisation de traitement Gaxieu pour les 4 UDI de la commune des Bondons (dossier Lot 1) et les 4 UDI des communes de Cans et Cévennes, Rousses, Florac Trois Rivières (dossier lot 2);

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les deux dossiers de demande d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique, de traiter et distribuer l'eau en vue de la consommation humaine de la population desservie par les UDI de : Les Bondons / Le Cros / Malbosc / Ruas / L'Hermet / Ventajols / Rousses / La Valette,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches concernant cette autorisation et pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse CHAPELLE

Chapelle

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.